

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mardi 7 décembre à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 30 novembre 2021

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme ARDOUIN Aimée et de M. PAIN Cédric, M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portants pouvoirs de M. SARTRE Philippe et de Mme MESPLES Olga, Mme WEBER Sophie portant pouvoirs de M. BACHÉ Alain et de Mme LE YONDRE Nathalie, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, Mme LONGUET Anne-Sophie, M. FORET Thierry, M. DECLERCQ Cyrille, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis.

Étaient Présents en visioconférence : M. BAUDE Vital, M. LAGRAVE Renaud, Mme BREQUE Claudie, M. TULARS Bernard, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, Mme MARIE Lucie, M. SAINTORENS Denis, Mme TAPIN Maylis portant pouvoir de M. CARRERE Paul.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.
Absents : M. TAUZIN Amand (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. DURRIEU Michel, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON

TARIFS 2022 MNBA

Les tarifs 2022 de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon sont fondés sur les principes suivants :

- Continuité de la politique tarifaire validée depuis 2012 en comité syndical distinguant public scolaire/pédagogique et public adulte :

- pour le public scolaire et activités ressortant de la mission éducation à l'environnement est appliquée une augmentation des tarifs contenue à l'évolution du coût de la vie
- pour le public adulte, des tarifs, dans la mesure du possible, permettant d'intégrer les coûts de structure à minima.

. - La connaissance de l'évolution du marché des publics accueillis et zones de chalandise.

- L'analyse fine des coûts de chaque activité .

- La refonte des tarifs activités nautiques encadrées.

- La prise en compte de l'état qualitatif des bâtiments d'hébergement et du site dans sa globalité.

- Le « redémarrage » après crise sanitaire Covid.

La grille de tarifs 2022 s'inscrit dans ces principes de base généraux.

Compte tenu de l'augmentation forte des tarifs adultes effectuée en 2019 , suite à la rénovation complète des hébergements, **il est proposé** en 2022 de poursuivre le retour à une augmentation permettant d'intégrer l'inflation prévue par INSEE en 2022 ; l'augmentation des tarifs en moyenne se situe dans une moyenne de 2,3%.

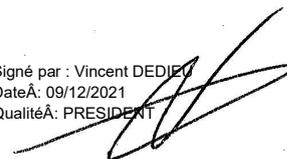
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** la grille de tarifs de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon 2022 en annexe.
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 9 décembre 2021

Signé par : Vincent DEDIEU
Date: 09/12/2021
Qualité: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte